LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ RENFORCÉ RESTE EN VIGUEUR

La capitale toujours quadrillée

Pas de relâchement dans le dispositif sécuritaire à Alger. La capitale est toujours quadrillée par un nombre impressionnant de barrages fixes et mobiles mis en place au lendemain des attentats du 11 décembre.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Ce qui avait été présenté par le patron de la DGSN comme un plan «exceptionnel» en réaction aux attaques qui avaient ciblé le siège d'une représentation onusienne et celui du Conseil constitutionnel est en passe de devenir la norme. Les herses, les blocs de ciment et la multiplication des périmètres interdits font désormais partie du quotidien.

Pour décourager les groupes terroristes toujours en activité, certains quartiers sont devenus de véritables citadelles.

En plus de la présidence de la République, du Palais du gouvernement et des autres institutions publiques, des quartiers jadis dits «sécurisés» ont pris l'allure de véritables bunkers à l'image de Hydra où des quartiers sont carrément interdits d'accès aux non résidents.

Les Algérois se sont habitués au nombre important de barrages et les conducteurs de fourgons ont pris l'habitude d'être arrêtés à chaque point de contrôle. Aux barrages «habituels» et mis en place depuis de longues années, à l'image de celui de Oued Ouchaïeh et de celui de la moutonnière, sont venus s'ajouter beaucoup d'autres, installés aux différentes entrées et sorties de la ville, sans compter ceux placés au niveau des autoroutes. D'abord impressionnés par ce dispositif, les Algérois semblent s'adapter en dépit des embouteillages que cela crée très souvent. Ils ont également pris l'habitude de voir des policiers marcher tout au long des artères principales, contrôlant le moindre véhicule à l'arrêt. Les agents de l'ordre ont récemment reçu l'ordre de vérifier un maximum de voitures. Soumis à l'obligation de résultat, ces derniers notent depuis quelques jours les numéros d'immatriculation des voitures vérifiées afin de prouver leur «efficacité».

Photo : New Press

Les éléments de la sûreté nationale sur le qui-vive.

Des dispositions imposées par la situation sécuritaire qui a poussé les responsables à revoir leur copie. De l'aveu même du ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, c'est le relâchement de la sécurité qui a été à l'origine du double attentat du 11 décembre dernier. Yazid Zerhouni, réagissant juste après le carnage, avait déclaré que c'est la baisse de vigilance qui a permis aux terroristes d'accomplir leur forfait. «Après une très forte mobilisation des forces de sécurité, il y a eu un certain relâchement après les sélections. C'est humain. D'ailleurs, aucun dispositif n'est fiable à 100%.» Quelques jours plus tard, c'est le patron de la DGSN qui s'exprimait sur la situation sécuritaire, évoquant une augmentation des effectifs de la police pour contrer toute velléité terroriste. «D'ici à la fin de l'année en cours, quelque 60 000 nouveaux policiers seront déployés sur le territoire national.»

«Ces policiers seront déployés à travers toutes les wilayas du pays dans le cadre du programme national de couverture sécuritaire et de lutte contre toutes les formes de criminalité. Nous sommes face à un ennemi qui ne recule devant rien pour faire parler de lui, y compris massacrer des innocents sans distinction, hommes ou enfants. Aussi, il n'y a que ceux qui peuvent assumer la charge de lui faire face qui vont rester dans nos rangs» et d'ajouter : «Il n'est plus question de fermer les yeux sur l'incapacité de certains à gérer les crises et les situations extrêmes dans la conjoncture actuelle». Il n'avait pas hésité à parler de mouvement dans son secteur afin de secouer le cocotier…

N. I.

MARCHÉS PUBLICS

Un nouveau cahier des charges

Le Conseil de gouvernement a examiné et entériné hier un avant-projet de décret complétant le décret 250-02 portant réglementation des marchés publics.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Le nouveau projet de décret présidentiel introduit en fait un nouveau chapitre qui se décline en trois dispositions fondamentales.

Il adjoint au dispositif déjà existant un cahier des charges qui obligera au respect des normes, législations et conditions de travail, conformément à la convention de l'OIT paraphée par l'Algérie. I

l oblige aussi au respect et à la protection de l'environnement. Il contraint, enfin, les acquéreurs de marchés publics à employer de la main-d'œuvre locale. Par ailleurs, le Conseil de gouvernement a examiné et entériné un autre avant-projet de loi portant orientation agricole. Cet avant-projet consacre la concession comme mode exclusif d'exploitation des terres du domaine privé de l'Etat.

Il instaure aussi l'obligation pour les agriculteurs ayant été bénéficiaires des aides de l'Etat de contracter des assurances.

S'agissant des calamités non éligibles à l'assurance, elles seront indemnisées dans le cadre du Fonds de solidarité de l'Etat.

Le projet de loi stipule également un remembrement des terres agricoles ainsi que la création d'un conseil national de l'agriculture et des observatoires régionaux.

Le ministre de l'Agriculture a, en l'occasion, dédramatisé de l'ampleur des détournements qu'auraient connus les différents fonds d'aide à l'agriculture.

Selon lui, il s'agit de simples tricheries qui, d'ailleurs, a-t-il affirmé, s'élèvent à 2,5% pour un total de 428 000 investisseurs ayant bénéficié de l'aide de l'Etat. Le ministre a, par ailleurs, fait cas de plusieurs dossiers qui se trouvent entre les mains de la justice et qui ont trait au détournement des terres agricoles de leur vocation. Il a affirmé que beaucoup de terres ont été récupérées. Ce qui fait qu'aujourd'hui, la surface des terres agricoles est de l'ordre de 8 millions 400 000 ha. La production céréalière atteint les 40 millions de quintaux par an. Les besoins nationaux sont de l'ordre de 80 millions de quintaux. Le ministre a annoncé l'élaboration prochaine de deux lois, l'une relative aux forêts et l'autre aux pâturages. Le Conseil de gouvernement a endossé un arrêté portant élargissement de la nomenclature des médicaments remboursables ainsi que celle des médicaments remboursables selon le prix de référence fixé par l'Etat. L'arrêté en question définit aussi les mécanismes pour la promotion du médicament générique, qui représente aujourd'hui 35% des médicaments commercialisés en Algérie.

Cet élargissement de la nomenclature des médicaments remboursables, sur la base du prix de référence y compris, fera doubler le nombre des appellations internationales qui atteindront les 295 contre 116 actuellement.

Le marché national a enregistré la commercialisation de 34 nouveaux médicaments (maladies chroniques, dont 4 pour le diabète). La sécurité sociale a en 2007 remboursé les médicaments à raison de 64,5 milliards de dinars contre 50,5 en 2005.

S. A. I.

AFFAIRE DE L'AMBASSADE AMÉRICAINE

L'Algérie n'a rien entrepris officiellement

L'Algérie n'a rien entrepris d'officiel par rapport à ce qu'elle a considéré comme une intolérable ingérence dans ses affaires intérieures de la part de l'ambassadeur américain à Alger qui a eu récemment à s'entretenir avec des leaders politiques et associatifs.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre de la Communication, Abderrachid Boukerzaza, qui reprenait ses points de presse hebdomadaires, après l'interlude de mardi dernier.

Le ministre de la Communication a expliqué que la déclaration du chef du gouvernement et la réaction du ministre des Affaires étrangères se veulent tout juste des rappels du devoir d'observation des règles protocolaires par les chancelleries. Elles s'adressent aussi aux partis politiques et aux associations nationales pour qu'ils s'abstiennent de se rendre disponibles pour ce genre de sollicitations.

En l'absence de réaction officielle à travers le canal diplomatique, la sortie publique de Belkhadem s'apparente à une mise en garde à l'endroit des partis politiques et des associations.

Si ces activités menées par l'ambassadeur américain sont considérées comme une ingérence, il aurait fallu que le ministre des Affaires étrangères convoque le diplomate US et lui signifie sa désapprobation.

S. A. I.

RELIZANE

Un séisme d'une magnitude de 3,3 degrés

La wilaya de Relizane a été secouée, hier, par un séisme d'une magnitude de 3,3 degrés sur l'échelle de Richter, a indiqué le Centre algérien de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (Craag).

L'épicentre de la secousse enregistrée à 11h27mn, a été localisé à 4 km au sud-est du chef-lieu de la wilaya de Relizane, a précisé le Craag qui n'a rapporté ni victimes ni dégâts. Il est à rappeler que c'est le deuxième séisme enregistré dans cette wilaya en l'espace de quinze jours.

A. Rahmane

Le directeur d'*El Watan* condamné à deux mois de prison ferme

Le directeur d'*El Watan*, Omar Belhouchet, a été condamné, hier, à 2 mois de prison ferme et à une amende de un million de dinars par la cour de Jijel. Dans un entretien téléphonique, Me Soudani, l'avocat de Belhouchet, a déclaré que «malgré toutes les violations et les irrégularités constatées, la cour de Jijel a voulu satisfaire le wali en confirmant la condamnation de Belhouchet à deux mois de prison ferme et à verser un million de dinars de dommages et intérêts. C'est un dérapage. Nous allons immédiatement introduire un pourvoi en cassation».

R. N.